

CRFMS

Centre Régional
de Formation
aux Métiers du Social

134 route d'Espagne
BP 53566
31035 TOULOUSE Cedex 1
Tel : 05 61 19 27 60

crfms.info@erasme.fr
www.erasme.fr

Accueil du public
de 9h30 à 12h30
du lundi au vendredi

Membre associé
des CEMEA

MONITEUR EDUCATEUR – FORMALITES ADMINISTRATIVES nécessaires pour le dossier d'inscription

Fiche à ramener, dûment complétée et accompagnée de tous les documents demandés ci-dessous (dans la mesure de vos possibilités), lors de la pré-rentrée les 07 et 08 juin 2018.

Nom et prénoms en lettres capitales

NOM :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Tél. mobile :

Courriel :

N° Sécurité Sociale :

(Merci de nous prévenir lors de tout changement d'adresse ou de coordonnées)

Documents nécessaires pour le dossier d'inscription ME => cocher les documents remis :

- Les diplômes (BAC, enseignements universitaires ou professionnels) et/ou attestations de travail nécessaires à mon inscription (selon cursus) ;
- la photocopie **recto verso** de votre pièce d'identité ;
- un chèque à l'ordre du CRFMS ERASME de **184 € (droits d'inscription)** à joindre à la confirmation de l'inscription Moniteur Educateur avant le 11 mai 2018, 80 € de forfait seront retenus en cas d'annulation d'inscription après cette date;
- un chèque à l'ordre du CRFMS ERASME de **343 € (acompte sur les frais de scolarité)**,
- une photocopie de l'**attestation** de sécurité sociale ;
- un certificat médical de non contagiosité ;
- 3 photos d'identité **récentes** (nom au dos de chaque photo);
- une photocopie de l'**attestation** d'assurance responsabilité civile.
- si demandeur d'emploi : attestation du Pôle Emploi avec Numéro identifiant et date d'inscription au Pôle Emploi.

Rappel : les droits d'inscription et frais de scolarité pour l'année 2018/2019, s'élèvent à :

Elèves et étudiant.e.s boursier.e.s ou sans aucune aide financière :

184 € (droits d'inscription) + 343 € (frais de scolarité) = 527 €

Stagiaires indemnisés par le Pôle Emploi (ARF, RFF) et autres revenus :

184 € (droits d'inscription) + 720 € (frais de scolarité) = 904 €

Salariés : contacter l'Assistante Pédagogique.

Remboursement des droits d'inscription et frais de scolarité par le Conseil Régional Occitanie sous certaines conditions :

- Les droits d'inscription seront remboursés par le Conseil Régional aux stagiaires boursiers du Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée.
- Les frais de scolarité pour la formation moniteur éducateur sont pris en charge par le Conseil Régional pour les personnes en poursuite de scolarité ou inscrites comme demandeur d'emploi avant la date d'entrée en formation et effectuant leur scolarité, après réussite aux épreuves d'admission, sur un parcours de formation complet ou allégé grâce à l'obtention d'un diplôme ne pouvant être considéré comme une qualification-métier (type BAC Pro ASSP, SAPAT). Ces conditions seront vérifiées lors des journées de pré-rentrée les 07 et 08 juin 2018.

Date : / / 2018

Signature (obligatoire) :